**CONSULTATION POUR LA RÉALISATION D’UNE ÉTUDE DE LA DYNAMIQUE DU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE DANS L’INDRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commanditaires de l’étude :** | CAF de l’Indre |
| **Financeurs de l’étude :** | CAF de l’Indre  DDETSPP de l’Indre |
| **Retours attendus avant le :** | **11 juillet 2025** |
| **Par courriel à l’adresse suivante :** | partenaires-caf36@caf36.caf.fr  mariette.chantereau@caf36.caf.fr |

# **I-Règlement de consultation**

1. **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la réalisation d’une étude de la dynamique du secteur de la petite enfance dans le département de l’Indre.

1. **Procédure de passation**

La procédure est passée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

La présente consultation n’est pas allotie.

1. **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

* Le présent règlement de consultation ;
* Le cahier des charges présentant le contexte et les attendus au point II de ce document.

1. **Conditions des participations**

*Capacité juridique, technique et financière*

Le candidat doit fournir :

* Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) / la déclaration du candidat (DC2) ;
* Le nom de la personne ou des personnes ayant le pouvoir d’engager la société parmi lesquelles figure le signataire des documents (accompagné de justificatifs), une même personne ne pouvant pas représenter plus d’un candidat pour un même accord-cadre ;
* Une déclaration sur l’honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement, déclarant n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique ;
* Des références d’études similaires réalisées au cours des 3 dernières années ;
* Des CV des intervenants pressentis pour la mission ;
* Les certificats de qualification professionnelle.

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

1. **Présentation des offres**

L’offre devra comprendre :

* Une note méthodologique détaillant la compréhension des enjeux, la méthode d’analyse, le planning, les moyens mobilisés ;
* Le devis ou le bordereau de prix ;
* Tout autre document jugé utile par le candidat.

1. **Critères de sélection des offres**

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

* Valeur technique de l’offre (méthodologie, compréhension, planning) : 60 %

Pour ce premier critère, les éléments de jugement seront les suivants :

* La méthodologie pour réaliser la prestation (étapes, contenu, livrables) : 60 %
* Le planning envisagé : 30 %
* Les moyens humains affectés à la prestation : 10 %
* Prix de la prestation : 40 %

1. **Le délai de validité des offres**

Le délai est de quatre-vingt-dix jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

1. **Conditions d’envoi et de réception des offres**

Les offres devront être transmises uniquement par voie électronique sur la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr/

**Date limite de réception des offres : 30 juin 2025**

1. **Renseignements complémentaires**

Pour toute question, les candidats pourront adresser leurs demandes par écrit à l’adresse suivante : partenaires-caf36@caf36.caf.fr

1. **Agrément des candidatures**

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de huit jours ouvrés incluant la date d’envoi de la demande et la date limite de remise des pièces.

Les candidatures incomplètes seront écartées.

Les capacités des candidats, qui n'ont pas été écartés en application des dispositions précédentes, sont examinées. Les candidatures présentant des garanties manifestement insuffisantes sont éliminées.

1. **Jugement des offres**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées. L’organisme peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses.

1. **Obligations du candidat retenu**

Le candidat, auquel il est envisagé d’attribuer l’accord-cadre, dispose d’un délai de 10 jours (incluant la date d’envoi de la demande envoyée par le pouvoir adjudicateur et la date limite de remise des documents) pour signer l’acte d’engagement transmis par l’organisme et fournir les pièces justificatives suivantes :

* L’attestation de régularité fiscale au regard de l’impôt sur le revenu, l’impôt sur les sociétés et la TVA fournie par l’administration fiscale ;
* Une attestation de vigilance délivrée par l’URSSAF ;
* Un extrait K ou Kbis.

Afin de faciliter le process d’attribution, les candidats peuvent, s’ils le souhaitent, remettre les pièces justificatives ci-dessus au stade du dépôt de leur pli.

# **II-Contexte et attendus de l’étude**

1. **Contexte de l’étude :**

Le secteur de la petite enfance dans l’Indre et en France est particulièrement tendu et constitue un enjeu majeur impactant la dynamique économique locale et la natalité. Disposer d’une offre d’accueil suffisante pour les jeunes enfants, diversifiée et adaptée aux besoins des parents est un élément crucial pour favoriser l’attractivité du territoire, tant pour la population que pour les entreprises.

L’offre petite enfance sur un territoire est constituée par l’accueil dit individuel (par le biais des assistant(e)s maternel(le)s), et de l’accueil dit collectif (crèches collectives, crèches familiales, …). Le nombre de places disponibles dans l’un et l’autre mode d’accueil corrélé aux nombres d’enfants de moins de 3 ans et à l’activité professionnelle des parents va déterminer un taux de couverture qui représente les besoins sur un territoire.

Ainsi, le taux de couverture dépend du nombre de professionnels de la petite enfance présents, dont les qualifications sont encadrées par des diplômes spécifiques, du nombre de structures existantes, de la dynamique d’installation ou de départ en retraite des assistant(e)s maternel(le)s, des projets des collectivités…

Dans le département de l’Indre, plusieurs constats ont été posés par la Caf de l’Indre et ses partenaires, dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles, notamment :

* Une difficulté de recrutement de professionnels formés aux métiers de la petite enfance ;
* Des fermetures de places liée à un contexte de vieillissement des assistant(e)s maternel(le)s ;
* Une fragilité pour certaines collectivités à maintenir les places ouvertes sur leur territoire (difficultés de recrutement, impact des évolutions règlementaires relatives aux bâtiments, etc) ;
* Une offre à destination des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques à consolider ;
* Des besoins potentiellement non pourvus sur une offre particulière à destination des parents travaillant en horaires décalés.

Toutefois, l’ensemble de constats doit désormais être étayée par une analyse approfondie et territorialisée pour disposer de données objectives qui serviront ensuite de base aux travaux réalisés dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles 2025-2028.

Dans ce contexte, la Caf et la DDETSPP de l’Indre souhaitent faire réaliser une étude externe pour mener cette analyse.

1. **Objectifs de l’étude :**

Réaliser un diagnostic auprès des familles, des professionnels et des entreprises du département, avec une déclinaison par territoires (au niveau des communes ou communautés de communes en fonction des zones du département et des compétences des collectivités), afin de déterminer les besoins en termes de mode de garde et notamment :

* D’analyser le besoin actuel et l’adéquation offre/besoin : tension de l’offre. L’étude doit permettre d’identifier les secteurs tendus (territoire, type de garde, horaires, type de contrat) et les fragilités de l’offre et des territoires (diminution du nombre d’enfants déséquilibrant la demande) ;
* D’anticiper et d’analyser les besoins à venir sur 5 à 10 ans. L’analyse des besoins doit permettre une projection en termes de modes de garde sur les 10 prochaines années, en prenant en compte les perspectives de développement économique du territoire.

Proposer un plan d’actions adapté au regard du diagnostic effectué. Ce plan d’actions doit être défini avec plusieurs priorités et séquencé dans le temps (de 2025 à 2028).

Il doit notamment contenir :

* Les territoires prioritaires pour lesquels l’offre d’accueil petite enfance est à développer ou consolider (manque de places, risques de fermeture) ;
* Les bassins d’emplois qui nécessiteraient de disposer d’une offre d’accueil supplémentaire avec, selon le besoin, une offre en horaires décalés ;
* Des préconisations relatives à l’accueil d’enfants en situation de handicap ;
* Des préconisations relatives à l’accueil d’enfants dans les familles monoparentales ;
* Une priorisation des zones géographiques avec une plus forte tension concernant le recrutement de professionnels de la petite enfance.

1. **Livrables attendus :**

* Un document reprenant le diagnostic et les préconisations identifiées au point 2.
* Une présentation de l’étude aux partenaires ciblés par la Caf et la DDETSPP.

1. **Modalités de réalisation de l’étude**

Les modalités de réalisation du diagnostic seront à valider avec le prestataire retenu. Il est à noter que plusieurs déplacements dans le département de l’Indre sont à prévoir.

L’étude devra respecter les règles relatives à la RGPD, selon une méthodologie à préciser lors du cadrage de la prestations (en application de l’instruction technique Cnaf n°2020-027).

Il est à prévoir également à minima :

* Des entretiens téléphoniques ou physiques avec les responsables des 32 structures collectives publiques d’accueil du jeune enfant du département ;
* La réalisation d’un questionnaire et/ou d’entretiens téléphoniques ou physiques avec les responsables des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du département ;
* Des entretiens téléphoniques ou physiques avec certaines entreprises du département (nom des entreprises à affiner avec le prestataire en fonction de leur zone d’implantation, de leur nombre de salariés et de leurs modalités de travail) ;
* Des entretiens collectifs avec les animatrices départementales des relais petite enfance de l’Indre (organisation de ce temps à définir avec la Caf 36) ;
* La réalisation d’un ou plusieurs questionnaires à destination des allocataires, à transmettre par la Caf pour le prestataire de préférence par mails (le contenu du ou des questionnaires sera à définir avec la Caf) ;
* Des échanges individuels ou collectifs avec des assistant(e)s maternel(le)s ;
* Des échanges individuels ou collectifs pourront également être réalisés avec des allocataires.

Le ciblage des allocataires et assistant(e)s maternel(le)s sera travaillé avec la Caf de l’Indre en fonction des territoires prioritaires à analyser. La Caf prendra contact avec les allocataires pour leur proposer de participer au diagnostic (modalités à définir : mail ou échange téléphonique) et leur expliquer la finalité de l’étude.

Concernant l’ensemble des données recueillies, elles ne devront pas permettre l’identification des répondants. Aussi, l’analyse territoriale devra être adaptée au regard de cette contrainte et l’échelle d’étude sera définie en fonction (commune/communauté de communes/bassin de vie au regard du risque d’identification des répondants notamment sur les petites communes).

En amont de l’étude, un temps d’échange d’au moins 1h30 entre le cabinet d’études et les commanditaires (CAF 36 et DDETSPP) déterminera la stratégie et le cadre de l’étude afin de finaliser le cahier des charges et la méthodologie. Il est attendu que l’étude soit menée au plus près des acteurs de terrain et des familles du département de l’Indre. Des déplacements in situ sont donc à prévoir.

1. **Cahier des charges :**

Le diagnostic de l’étude sera composé de trois axes :

1. **Un état des lieux territorial incluant :**

* Les besoins potentiels des familles par zones géographiques (nombre de familles avec enfant de moins de 3 ans, nombre de familles dont un parent est en activité avec enfant de moins de trois ans, …)
* Les besoins des entreprises pour lever les difficultés d’embauche ou de maintien dans l’emploi des jeunes parents, avec un focus sur les horaires atypiques ;
* Les besoins en mode de garde pour les familles avec enfants porteurs de handicap (accueil ponctuel, répit parental, accueil longue durée…) ;
* Une étude de besoins spécifiques pour les familles monoparentales (type d’offre d’accueil, horaires, problématiques d’accès…) ;
* Un ciblage particulier des territoires qui possèdent un bassin d'emploi attractif tout en présentant un faible taux d'activité des parents (par exemple la ville de Châteauroux) ;
* Une analyse concernant les problématiques de recrutement des professionnels de la petite enfance en lien avec les structures collectives du département : évaluation des besoins courte et longue durée, types de poste difficiles à pourvoir est le plus compliqué, volume de personnels estimé manquant.
* Sur ce volet, il sera nécessaire d’identifier les formations existantes dans l’Indre (infirmier/re puériculteur/rice, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) et en région Centre-Val de Loire. Les organismes, le coût et les aides au financement de ces formations, ainsi que les freins et les leviers favorisant la dynamique du secteur (exemples de leviers : apprentissage, formations à distance) seront également étudiés. La liste des métiers et diplômes concernés, la promotion et la valorisation des métiers de la petite enfance, l’offre de formations initiales et de perfectionnement, ainsi que la valorisation des compétences et des parcours de VAE seront inclus.

1. **Un état des lieux du secteur de la petite enfance (offre collective et individuelle actuelle existante) incluant :**

* Une cartographie détaillée des offres disponibles sur le département, à mettre en relation avec l’analyse des besoins afin d’identifier les manques et zones blanches en matière de petite enfance sur le territoire ;
* Une analyse détaillée des accueils collectifs en fonction de leurs caractéristiques : crèches collectives et multi-accueil, halte-garderie, crèches familiales, micro-crèches privées, écoles maternelles, accueils collectifs de mineurs (ALSH péri et extrascolaire) ;
* Une synthèse de l'offre ALSH (âges des enfants et périodes couvertes) et déterminer avec les gestionnaires les freins à la mise en place d’une offre différenciée 3/6 ans. Il s’agit d’établir le profil de chaque structure et le service rendu aux familles : localisation, nombre de places, temps d’ouverture, horaires, coût aux familles, activités culturelles, etc.
* Des éléments relatifs au fonctionnement des structures collectives : nombre d’inscrits, types de contrat, bonnes pratiques, développement durable, difficultés éventuelles, personnel et qualifications, ancienneté et âge des professionnels, recrutement, besoins ;
* Une analyse auprès des structures collectives et des relais petite enfance pour évaluer les freins potentiels liés à l’accueil d’enfants porteurs de handicap ;
* Une analyse de l’accueil individuel : assistant(e)s maternel(le)s à domicile, maison d’assistant(e)s maternel(le)s (MAM), garde à domicile, avec les lieux d’implantation, places, horaires d’ouverture, âges des professionnel(le)s, profil des enfants accueillis et type de contrats, horaires atypiques, accueil d’enfants en situation de handicap.
* Une analyse des aides à la parentalité et des ressources intrafamiliales : 1000 jours, LAEP, parents en congé parental, recours et mise en œuvre, partage entre les parents, ressources et relais familiaux, aides à domicile.

1. **Une analyse sur la gestion prévisionnelle de l’emploi et des compétences (GPEC) sur le secteur de la petite enfance sur le territoire de l’Indre**